



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211209-D00663810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadiâ GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 02. Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° 2021/006638

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante

Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour accomplir différents actes de gestion courante. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par la Maire dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. Décisions prises en matière financière

Finances - FIN.21.00.D51 en date du 30/09/2021 - Demande de subvention auprès de l'Etat - Site Saint-Jacques - Etudes de maîtrise d'oeuvre des espaces publics - Etat - FNADT pour un montant de 183 612 €

Finances - FIN.21.00.D52 en date du 01/10/2021 - Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (Effilogis) - Réhabilitation lourde de la crèche Saint-Ferjeux - Phase Programmation - Région Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 16 725 €

Finances - FIN.21.00.D53 en date du 06/10/2021 - Demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté - Acquisition d'un système intégré de gestion des bibliothèques et d'un portail documentaire - Etat et Région BFC pour un montant de 117 680 €

II. Conventions

Convention d'autorisation d'occupation du domaine public en vue de la gestion d'un espace végétalisé partagé entre la Ville et l'Association Le Café des Pratiques
(date d'effet de la convention : 18/11/2021)

Forêt de CHAILLUZ : Convention pour travaux à caractère pédagogique en forêt communale de Besançon, année 2021-2022 pour un montant de 5 650,00 € HT au profit du centre de formation (CFAA du Doubs)
(date d'effet de la convention : 05/11/2021)

14 RUE VIOLET : Convention de mise à disposition par la Ville de locaux d'une surface de 74,24 m² au profit de l'association ALEDD (Association pour le Lien et l'Entraide et le Droit à la Différence), moyennant un loyer annuel de 474.84 €
(Date d'effet de la Convention : 01/08/2020)

24 RUE DES SAPINS : Convention de mise à disposition pour nécessité absolue de service au profit de Monsieur MAEREN, d'une surface de 70.44 m² à titre gratuit
(Date d'effet de la Convention : 16/08/2019)

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de MORVAN Stéphanie. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 1 an par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 31 mai 2022

10 AVENUE DE CHARDONNET : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la Grande Halle du site de l'ancienne usine Superior au profit de Compagnie Teraluna pour 2 jours, soit les 4 et 5 décembre 2020

3 RUE BEAUREGARD : Convention de mise à disposition au profit de l'Association VIVRE AUX CHAPRAIS d'un bureau de 20 m² et d'une salle mutualisée de 60 m² moyennant un loyer forfaitaire annuel de 360 €
(date d'effet de la convention : 01/10/2020)

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de PREVOST Aurel. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville soit jusqu'au 31 mai 2021

RUE DU BOUGNEY : Convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de MULLER PRIQUELER MARIE. Charges trimestrielles de 225 €
(Date d'effet : 28/12/2020 au 27/12/2022)

8B RUE OUDET : Convention de mise à disposition d'un logement pour nécessité absolue de service au profit de Monsieur Belkacem HAMIDI. Charges forfaitaires
(Date d'effet : 16/12/2020)

46 RUE DE TREY : Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un hangar communal, au profit de l'EPCC Les Deux Scènes
(Date d'effet : 01/01/2020 au 31/12/2023)

10 RUE DU LYCEE : Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'église St François pour le tournage d'un clip du 8 au 14 février inclus au profit de l'association CURIOZA
(Date d'effet : 04/02/2021 au 14/02/2021)

CHEMIN DU FORT DE PLANOISE : Contrat de prêt à usage de la parcelle communale LP 39, chemin du fort de Planoise au profit de Monsieur MOUTON Boris à titre gratuit
(Date d'effet : 1^{er} mars 2021)

24 RUE JOUCHOUX : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale au profit de la Sté ADARAN (euromaster) - Loyer annuel 30 €
(Date d'effet de la convention : 01/01/2020)

15 AVENUE LEO LAGRANGE : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association CBPPS à titre gratuit
(Date d'effet de la convention : 16/11/2020)

38 RUE DE VELOTTE : Convention d'occupation d'un local commun résidentiel avec Habitat 25 pour utilisation par des associations
(Date d'effet de la convention : 01/09/2018)

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de MULLER PRIQUELER MARIE. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 15 juin 2023

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 4 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de MERDY Catherine. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 01 septembre 2021

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de CHARLET Célestine. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 10 juin 2023

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 4 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de Collectif Riche et Célèbre. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 10 octobre 2021

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de BUSCHINI Juliette. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 9 juin 2023

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de HAVET Elise. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 1^{er} septembre 2021

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de FRANTZ Abigail. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 15 janvier 2023

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de QUITTELIER Thibault. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 22 septembre 2021

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de MORVAN Stéphanie. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 30 novembre 2021

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de PREVOT Aurel. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 30 novembre 2021

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de MCDERMOTT Emilie. Prolongation d'occupation de 6 mois décidé par la ville + 2 ans par la commission d'attribution, soit au total jusqu'au 11 avril 2022

RUE DES CRAS : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de la M.J.C PALENTE. Mise à disposition d'une salle supplémentaire d'une surface de 50.10 m² à l'étage 1 de l'école élémentaire Jean ZAY

27 RUE DE LA REPUBLIQUE : Convention de mise à disposition au profit de l'Association OFFICE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES DE BESANCON de 3 salles et toilettes en RDC bâtiment principal d'une surface totale de 123 m² et de la salle polyvalente mutualisée au R+1 du bâtiment annexe. Gratuité totale
(date d'effet de la convention : 01/01/2020)

24 RUE DES ROSES : Avenant n° 6 à la mise à disposition de locaux au profit du CCAS. Prolongation de la dispense de loyer et charges pour cause de travaux non terminés jusqu'au 31 décembre 2021

14 RUE VIOLET : Avenant n° 2 à la mise à disposition au profit de la Ligue de l'Enseignement départementale du Doubs. Mise à disposition de 30 m² supplémentaires. Surface totale mise à disposition : 373,5 m². Redevance annuelle de 3 294,24 €
(Date d'effet : 1^{er} mars 2021)

34 CHEMIN DE VIEILLEY : Convention de mise à disposition de locaux mutualisés au profit de l'association « Solidarité Pérou » d'une surface de 94 m² moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 360 €
(Date d'effet de la convention : 09/04/2021)

LIEU DIT « RAGOTS DESSOUS » : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale cadastrée CZ 07 à titre gratuit au profit de l'association 3 terrasses des collines bisontines et d'Ailleurs »
(Date d'effet de la convention : 01/01/2021)

97 RUE DES CRAS : Convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de l'Association Potages et Papotages à titre gratuit
(Date d'effet de la convention : 01/01/2020)

1 AVENUE DROZ : Avenant n° 1 à la convention de location au profit du Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté. Prolongation d'occupation de 1 an, soit au total jusqu'au 31 décembre 2021

2 RUE DES LILAS : Convention de location d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service groupe scolaire Pierre et Marie Curie au profit de Monsieur Matthieu MENETRIER, gratuité totale
(Date d'effet de la convention : 03/03/2020)

MULTI SITES : Renouvellement conventions FRANCAS

RUE DE TREY : Convention de location au profit de l'association Le bastion à titre gratuit d'un box de 48 m²
(Date d'effet de la Convention : 15/04/2020)

14 RUE VIOLET : Avenant n° 1 à la convention du 6/3/2018 au profit de l'association Information des Droits et de l'Egalité des Femmes et des Familles 25 (CIDFF25) pour la mise à disposition de locaux pour une surface de 80,24 m² – moyennant un loyer de 837,70 €
(Date d'effet de la Convention : 01/05/2021)

46 RUE DE TREY : Convention de mise à disposition de locaux de stockage au profit de l'association NA/Cie Pernette moyennant le versement d'un loyer de 800 € annuel
(Date d'effet : 15/05/2021)

34 CHEMIN DE VIEILLEY : Convention de mise à disposition au profit de l'Association OLOF PALM d'un local de 84 m² à titre gratuit
(date d'effet de la convention : 01/06/2021)

34 CHEMIN DE VIEILLEY : Convention de mise à disposition de bureaux mutualisés n° 2 et 3 pour une surface totale de 47m² au profit de l'Association AMMAC moyennant un forfait annuel de 360 €
(date d'effet de la convention : 01/09/2021)

10 AVENUE DE CHARDONNET : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la Grande Halle du site de l'ancienne usine Supérieur au profit de l'Association Juste Ici du 06 mai au 22 juin 2021

99 CHEMIN DU FORT DE BREGILLE : Convention de mise à disposition au profit de l'Association Société d'Histoire Naturelle du Doubs d'un box d'une surface totale de 36 m² à titre gratuit
(Date d'effet de la convention : 01/05/2021)

1 RUE BELIN : Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du 30 octobre 2009 au profit de l'Association Les Restos du Cœur. Prise en charge des vérifications annuelles des extincteurs, de l'alarme anti incendie et de l'électricité par la ville

3 RUE BEAUREGARD : Convention de mise à disposition temporaire d'un bureau mutualisé d'une surface totale de 22 m² et des salles de réunion au profit de l'Association « Humanimo ». Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le versement d'un loyer annuel de 360 €
(Date d'effet de la convention : 01/06/2021)

10 AVENUE DE CHARDONNET : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la Grande Halle du site de l'ancienne usine Supérieur au profit de l'Association NA du mardi 22 juin au dimanche 27 juin 2021

1 RUE DURER : Convention de mise à disposition temporaire d'un local LCR au profit de la Ville de Besançon. La mise à disposition est consentie à compter du 01 juillet 2021 pour une durée déterminée de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026

3 AVENUE DES MONTBOUCONS : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « Centre International de Séjour » d'une surface de 60 m² et gestion des locaux comme précédente convention moyennant une redevance annuelle de 61 660 €
(Date d'effet de la convention : 15/03/2021)

8 RUE PASTEUR : Avenant n° 1 à la mise à disposition de locaux au profit du CCAS. Rectification du montant du loyer annuel qui est de 36 588,73 € appelé trimestriellement

17 RUE GRETTE : Convention de sous-location de locaux au profit de l'association AMUSO par la Concorde de St Ferjeux à titre gratuit
(Date d'effet de la convention : 01/09/2020)

RUE GAUGUIN : Convention de mise à disposition temporaire d'une emprise du domaine public communal non cadastré complétant le PV de mise à disposition du 13/09/1985 à la Région Bourgogne Franche Comté pour les travaux de construction d'une restauration et d'un internat pour les lycées Victor HUGO et Tristan BERNARD – à titre gratuit
(Date d'effet de la convention : 01/01/2021)

10 AVENUE DE CHARDONNET : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la Grande Halle du site de l'ancienne usine Supérieur au profit de l'Association Festival International de Musique Besançon Franche-Comté pour 1 jour, soit le 10 septembre 2021

10 AVENUE DE CHARDONNET : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la Grande Halle du site de l'ancienne usine Supérieur au profit de la RAP Rodia pour 17 jours, soit du 01 au 17 septembre 2021

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 5 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de Riches et Célèbres. Prolongation d'occupation de 19 jours décidé par la ville soit au total jusqu'au 29 octobre 2021

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 4 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de Monsieur Thibault QUITTELIER. Prolongation d'occupation du 22 septembre 2021 jusqu'au 29 octobre 2021 décidé par la ville

RUE DU BOUGNEY : Avenant n° 5 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de Monsieur Catherine MERDY. Prolongation d'occupation du 01 septembre 2021 jusqu'au 29 octobre 2021 décidé par la ville

5 RUE DE BOURGOGNE : Avenant n° 5 à la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de l'association PARI. L'association bénéficie d'un bureau privatif de 39 m² supplémentaire. La surface totale est désormais de 331 m²

CHEMIN CUL DES PRES : Convention de location de parcelles communales au profit de Monsieur Jacques PAGNOT, d'une surface de 42 748 m², à titre gratuit

10 AVENUE DE CHARDONNET : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la Grande Halle du site de l'ancienne usine Supérieur au profit de l'Association Tricyclique Dol pour la période du 06 juillet au lundi 23 août 2021

10 AVENUE DE CHARDONNET : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la Grande Halle du site de l'ancienne usine Supérieur au profit de l'Association Sportive Territoriale Bisontine pour le trail des Forts pour la période du 23 août 2021 au 31 août 2021

10 AVENUE DE CHARDONNET : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de la Grande Halle du site de l'ancienne usine Supérieur au profit de la RAP Rodia pour 12 jours, soit du 18 au 29 septembre 2021

1 CHEMIN DE L'ESPERANCE : Convention de servitude de passage pour le raccordement électrique au profit de l'Institution Notre Dame Saint Jean
(Date d'effet de la convention : 20/09/2021)

14 RUE VIOLET : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Vesontio Sports Vacances, d'une surface de 42 m² moyennant une redevance annuelle de 420 €
(Date d'effet de la convention : 01/04/2021)

34 CHEMIN DE VIEILLEY : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « Fédération des Anciens Combattants », d'une surface de 18 m² moyennant une redevance annuelle de 870 €
(Date d'effet de la convention : 01/09/2021)

Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Addictions France (signée le 11/10/21 – Visa Préfecture le 20/10/21)

Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Le Café Charlie Besançon (signée le 11/10/21 – Visa Préfecture le 20/10/21)
Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit de Club FACE Grand Besançon (signée le 06/09/21 – Visa Préfecture le 20/10/21)

Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit de Fractales Théâtre (signée le 12/09/21 – Visa Préfecture le 20/10/21)

Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit de REGALO (signée le 11/10/21 – Visa Préfecture le 20/10/21)

Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association RétinoDiab (signée le 11/10/21 – Visa Préfecture le 20/10/21)

Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit d'Avenir Boxe Club (signée le 11/10/21 – Visa Préfecture le 20/10/21)

Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit de SOLEY DOUVAN (signée le 15/10/21 – Visa Préfecture le 25/10/21)

Immeuble communal - 13 avenue Ile-de-France - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association MIROIRS DU MONDE (signée le 21/10/21 – Visa Préfecture le 25/10/21)

Immeuble communal - 31 rue Brulard - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Yakimono (signée le 08/07/21 – Visa Préfecture le 18/10/21)

Immeuble communal - 31 rue Brulard - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association 97 KA (signée le 01/10/21 – Visa Préfecture le 25/10/21)

III. Dépôts de plainte

- Le 15 février 2021, pour dégradations dans la crèche Battant ;
- Le 15 février 2021, pour tentative d'intrusion dans la crèche des Clairs Soleils ;
- Le 26 février 2021, pour vidange d'un véhicule sur le parking d'une route forestière en forêt de Chailluz ;
- Le 31 mars 2021, pour tentative de vol et dégradations dans l'école Jean Macé ;
- Le 30 avril 2021, pour incendie sur une parcelle forestière du bois d'Aglans ;
- Le 1^{er} mai 2021, pour dégradations de trois barrières sur le chemin du Serpent et la route forestière du Chêne de Notre Dame ;

- Le 6 mai 2021, pour dégradations sur un véhicule de service ;
- Le 8 mai 2021, pour tentative de vol dans le local des objets trouvés de la mairie ;
- Le 26 juin 2021, pour tags autour du passage piéton rue Mégevand ;
- Le 29 juin 2021, pour délit de fuite à la suite d'un accident de voiture à proximité du terrain de sport de La Butte ;
- Le 2 juillet 2021, pour dégradations commises dans la salle d'activités sportives rue de Fribourg ;
- Le 2 juillet 2021, pour le vol d'éléments sur une tondeuse au stade Léo Lagrange ;
- Le 7 juillet 2021, pour le bris d'une vitre de l'école maternelle Vauthier ;
- Le 17 juillet 2021, pour dégradations de biens aux abords du tunnel de la citadelle ;
- Le 19 juillet 2021, pour le vol de biens dans le parc animalier de la forêt de Chailluz ;
- Le 20 juillet 2021, pour dégradation d'un mât sur lequel était dressé un drapeau national ;
- Le 20 juillet 2021, pour dégradations commises dans l'école primaire Jean Zay ;
- Le 21 juillet 2021, pour dégradation de la salle d'exposition des Ateliers d'artistes ;
- Le 21 juillet 2021, pour dégradations commises dans l'école élémentaire Fertet ;
- Le 22 juillet 2021, pour dégradations commises dans l'école élémentaire Vieilles Perrières ;
- Le 23 juillet 2021, pour dégradations commises dans l'école primaire Jean Zay ;
- Le 23 juillet 2021, pour dégradations de structures artistiques et de mobilier urbain sur l'esplanade située devant la maison de quartier de Planoise ;
- Le 27 juillet 2021, pour dégradations commises dans l'école primaire Jean Zay ;
- Le 30 juillet 2021, pour dégradations commises dans l'école primaire Jean Zay ;
- Le 3 août 2021, pour dégradations d'un portrait officiel à l'hôtel de Ville ;
- Le 9 août 2021, pour dégradations commises dans l'école maternelle Champagne ;
- Le 10 août 2021, pour dégradations commises dans la salle d'activités physiques rue de Fribourg à Besançon ;
- Le 17 août 2021, pour infraction contre les mœurs à la piscine de Port Joint ;
- Le 29 septembre 2021, pour dégradations de biens dans des jardins familiaux ;
- Le 22 octobre 2021, pour dégradations commises dans la salle d'activités sportives rue de Fribourg ;
- Le 29 octobre 2021, pour dégradations commises dans le Centre Nelson Mandela.

IV. Contentieux

- Défense des intérêts de la Ville dans le cadre des suites judiciaires de l'incendie de la fourrière Cassin à Besançon (dépôt de plainte du 03/01/2020)

V. Comptabilité

1) Signature de trois contrats de prêts avec la Banque Postale

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2021 pour son budget principal, la Ville de Besançon a lancé le 21 septembre dernier une consultation bancaire portant sur un emprunt d'un montant maximal de 7 M€ sur une durée de 15 ou 20 ans. Les propositions à taux fixes « Prêts Verts » de la Banque Postale ont été retenues pour un montant total de 7 M€ et trois contrats de prêts ont été signés selon les caractéristiques récapitulées ci-après :

a) *Financement du programme de désimperméabilisation des sols*

- Montant : 1 000 000 €
- Score Gissler : 1A
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,59 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt

b) *Financement de la rénovation énergétique des gymnases*

- Montant : 2 090 746 €
- Score Gissler : 1A
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,73 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt

c) *Financement de la rénovation énergétique des écoles et crèches*

- Montant : 3 909 254 €
- Score Gissler : 1A
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,73 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt

Les trois prêts ont été encaissés le 30 novembre 2021 à l'imputation 16.01.1641.20200.

2) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Dans le cadre de la consultation bancaire du 9 septembre dernier et au regard des conditions financières à taux fixes favorables sur les marchés financiers, la Ville de Besançon a signé un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le programme 2022 de rénovation

énergétique des écoles. Il s'agit d'une enveloppe de prêt à taux fixe issue de la ressource BEI (Banque Européenne d'Investissement). Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 2 100 000 €
- Durée de la phase de préfinancement : 12 mois
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Taux fixe
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,62 %
- Amortissement : Progressif
- Echéances : Constantes
- Commission : 1 260 €

Le prêt sera encaissé en cours d'année 2022 à l'imputation 16.01.1641.20200.

3) Signature d'un avenant à une convention / contrat de prêt avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon, par une convention / contrat de prêt en date du 23 mars 2017 une aide financière sous forme de subvention et de prêt sans intérêts pour la restructuration de la MJC Palente – Pôle des Tilleuls.

Une somme de 150 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 50 000 € au titre d'une subvention
- 100 000 € au titre d'un prêt sans intérêts remboursable en 10 échéances annuelles et constantes.

La Ville de Besançon ayant encaissé le solde de la totalité du prêt courant septembre 2021, un avenant à la convention / contrat de prêt a été signé le 16 septembre 2021 afin de fixer la date d'échéance au 1^{er} novembre de chaque année à compter de 2021 et de modifier le montant du prêt à 85 374,53 € en fonction des dépenses effectivement réalisées. Le remboursement s'effectuera en 10 annuités dont 1 annuité de 8 537,48 € et 9 autres annuités de 8 537,45 €

V. Encaissements d'indemnité de sinistre

Acceptation d'un chèque de 5213 € de la compagnie ALLIANZ et correspondant à l'indemnité versée suite au choc de véhicule survenu le 6 décembre 2019 et ayant endommagé le portail du complexe sportif des Torcols.

Acceptation d'un virement de 504,34 € de BEAC, assureur dommages aux biens de la Ville correspondant à l'indemnité différée suite au dégât des eaux du 11 mai 2020 survenu dans les locaux 11 rue Violet.

Acceptation d'un chèque de 776,40 € de la MAIF suite à un choc de véhicule contre la clôture de l'école Paul BERT le 29 janvier 2021.

Acceptation d'un virement de 321,09 € de la SMACL correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation du 30 juin 2021 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 3421.

Acceptation d'un chèque de 1511,23 € de la MAIF suite à un choc de véhicule contre la badgeuse de la Citadelle de Besançon le 10 février 2021.

Acceptation d'un virement de 517,41 € de BEAC, assureur dommages aux biens de la Ville correspondant à l'indemnité suite au dégât des eaux du 11 mai 2020 survenu dans les locaux 11 rue Violet de Besançon.

Acceptation d'un virement de 1500,00 € de BEAC, assureur dommages aux biens de la Ville correspondant à l'indemnité suite au dégât des eaux du 1^{er} juin 2018 survenu dans les locaux de la crèche Mégevand de Besançon.

Acceptation d'un virement de 109,31 € de la SMACL correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation du 5 juillet 2021 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 7592.

Acceptation d'un virement de 160,90 € de la SMACL correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation du 16 juin 2021 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 4013.

VI. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 350 000 € HT au 01/01/2020) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Edition du catalogue de l'exposition « Le Beau Siècle »

Titulaire : EDITIONS COURTES ET LONGUES – 75004 PARIS

Date de notification : 15/10/2021

Montant : 40 300 € HT

Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry

Titulaire : ENTREPRISE BISONTINE DE PEINTURE – 25770 SERRE LES SAPINS

Date de notification : 13/10/2021

Montant : 561 935,67 € HT

VII. Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT/avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 350 000 € HT depuis le 01/01/2020) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 350 000 € HT depuis le 01/01/2020) :

Avenant n° 1 – Prestation de régie générale et technique pour la programmation estivale de concerts de la Ville de Besançon « Les Soirées Granvelle »

Titulaire : SARL REGIS REGIS – 25000 BESANCON

Montant initial : montant maximum de 42 000 € HT

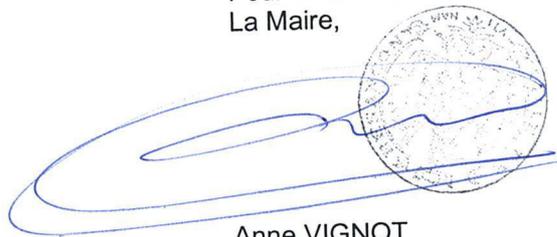
Objet : Extension de la programmation artistique des Soirées Granvelle au spectacle (théâtre)

Avenant notifié le : 21/05/2021

Sans incidence financière

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT